

HISTOIRE DU FRANC

Bien qu'une pièce portant le nom de « franc » ait existé dès le 5 décembre 1360, le franc français ne fut l'unité monétaire unique de la France qu'entre le 7 avril 1795 et le 31 décembre 1998. Il succède en effet à la livre tournois qui fut l'unité de compte de l'ancien régime.

Le 1^{er} janvier 1999, le franc est devenu une division nationale de l'euro et le 1^{er} janvier 2002 il a totalement cessé d'être une unité de compte.

Les premiers francs furent frappés à Compiègne le 5 décembre 1360, pour payer la rançon du roi Jean II capturé par les anglais le 19 septembre 1356 à la bataille de Poitiers. Pesant 3,87 g d'or fin, il équivalait à une livre tournois ou 20 sols.

En 1437 Charles VII réduit le poids du franc à 3,06 g d'or fin. Le franc d'or, en poids et en change, est alors équivalent, à un demi gramme près, du florin, monnaie la plus importante d'Europe.

Le 31 mai 1575 le roi Henri III fait frapper des subdivisions du franc: le demi franc et le quart de franc.

Louis XIII décide de réformer le système monétaire; le 23 décembre 1641, la Monnaie frappe la nouvelle pièce d'or à laquelle le roi donne son prénom: le louis d'or.

La loi du 18 nivôse an III (7 janvier 1795) permet l'émission des premiers assignats libellés en francs. Suit la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795) qui débaptise la vieille livre tournois et décide que l'unité monétaire officielle de la France est le franc. Sa contenance est de 5 g d'argent. Un franc est subdivisé en 10 décimes ou 100 centimes.

La loi du 25 germinal an IV (14 avril 1796) donne les équivalences livre tournois/franc: le franc vaut officiellement une livre tournois 0 sol 3 deniers; mais, à la longue, une livre sera égale à un franc.

La loi des 16-17 floréal an VII impose d'évaluer les monnaies royales en francs et centimes.

En 1800 la Banque de France est créée.

La loi du 17 germinal an XI (7 avril 1803) institue le bimétallisme: 1 franc =

0,3225 g d'or à 900/1000^e (soit 0,29025 g d'or fin) ou 5 g d'argent, instituant un rapport entre or et argent de 1/15,5. La Banque de France devient l'institut d'émission privilégié ainsi que ses succursales. Elle fait fabriquer les premiers billets de banque en francs français.

Le franc germinal est une monnaie très stable jusqu'en 1914, malgré les remous politiques qui érodent la confiance en la monnaie (1830, 1848, 1870/71).

Dès août 1914, avec l'entrée en guerre, le franc français cesse d'être convertible en or.

Le financement de la 1^{ere} guerre mondiale fut très lourd et pesa sur le franc. On eut d'abord recours à l'augmentation de la masse monétaire: en 1914 il y avait 6 milliards de francs en circulation, en 1919 25,5 milliards. Tout cela entraîna une inflation importante et une baisse du franc sur le marché des changes. En avril 1920 le franc avait déjà perdu près de 70% de sa valeur vis-à-vis du dollar par rapport à la parité d'avant guerre.

En 1925/26 l'inflation s'emballe comme jamais auparavant, les prix doublent entre 1925 et 1926.

En juin 1928 on doit dévaluer. Le franc Poincaré est alors mis en place, il vaut 1/5^e du franc germinal et représente 58,95 mg d'or fin. En 1929 la valeur du franc en matière de change s'établit comme suit: 1 livre sterling = 125 francs, 1 dollar = 25 F, 1 reichsmark = 6,05 F, 1 lire = 1,39 F.

A la suite de la grande dépression des années 30 le gouvernement de Front Populaire décide 2 dévaluations de 35 et 25 % et en octobre 1936 on abandonne la convertibilité en or. A la veille de la guerre le franc Poincaré a perdu 75 % de sa valeur depuis 1928.

De juillet 1940 à août 1944, sous le régime de l'Etat Français, les monnaies sont changées: la devise de la République est remplacée par « Travail, Famille, Patrie ». Entre 1939 et 1944 les prix sont multipliés par 2,76. Avec les tickets de rationnement troc et monnaie de nécessité font leur apparition.

En juin 1945 le Gouvernement Provisoire décide d'échanger tous les billets d'un montant supérieur à 50 F émis par le régime de Vichy.

Le 26 décembre 1945 la France ratifie les accords de Bretton Woods: la convertibilité en or est suspendue pour toutes les monnaies sauf le dollar américain lequel devient la monnaie de référence dans le cadre du Font Monétaire International et du Gold Exchange Standard.

Toutes les monnaies sont définies par rapport au dollar et seul le dollar est défini en or. Le franc est dévalué de 60 %. Le dollar vaut 119,10 francs.

Le 20 septembre 1949 le franc est à nouveau dévalué de 22,27 %.
En 1950 1 dollar = 350 F, 1 franc suisse = 80,50 F, 1 livre = 980 F, 1 deutschemark = 83,30 F, 1 franc belge = 7 F, 1 lire = 0,56 F.

La poussée inflationniste des années 1956/57 et la crise de trésorerie de l'Etat consécutive à l'accroissement du déficit budgétaire conduisent Félix Gaillard à effectuer une dévaluation de 20 % le 10 août 1957.

Revenu au pouvoir le 1^{er} juin 1958, le général de Gaulle confie à Antoine Pinay et Jacques Rueff la mission de créer un « franc lourd ». Une nouvelle dévaluation est décidée de 17,5 %, la septième depuis la Libération.

Le 27 décembre 1958 voit l'adoption du nouveau franc. Un NF équivaut à 100 anciens francs. Ce nouveau franc est appelé « franc Pinay ».

Entre 1959 et 1968 le franc connaît une période de relative stabilité. Les événements du printemps 1968 ne laissent pas le franc indemne: les capitaux s'évadent pendant les grèves. Le 8 août 1969 le franc est dévalué de 11,1 %.

Le 15 août 1971 Richard Nixon, Président des Etats Unis, suspend la convertibilité du dollar en or.

Le 12 avril 1972 le Serpent Monétaire Européen est créé par les accords de Bale afin de limiter les variations de change entre les monnaies des pays de la CEE.

Le premier choc pétrolier en octobre 1973 a un effet négatif sur le franc. L'inflation s'envole tandis que le deutschemark gagne près de 34 % par rapport au franc.

En janvier 1976 sont signés les accords de la Jamaïque qui mettent définitivement un terme au régime de change fixe et démonétisent l'or.

Le 13 mars 1979 l'ECU, panier de devises formant une unité de compte, est créé, préfiguration de la future monnaie européenne.

Au début des années 1980 le franc connaît 3 dévaluations: octobre 1981 de 3%, juin 1982 de 5,75 % et mars 1983 de 2,25 %. Il est à nouveau dévalué de 3 % en avril 1986.

Le sort du franc est scellé par la ratification du traité de Maastricht en 1992

prévoyant une monnaie unique gérée par la Banque Centrale Européenne. A partir du 1^{er} janvier 1999 le franc est remplacé par l'euro dans le cadre des transactions bancaires.

Et le 1^{er} janvier 2002 les pièces et billets libellés en francs sont remplacés par leurs équivalents en euro. Le taux de conversion est fixé à 1 euro pour 6,55957 francs.